

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : **ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX (11 juillet 2022)**

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-deux à 18h30, à la Verchère, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne (arrivée à 19h07), JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, RACINNE Christiane, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

**Convention Info
Jeunes BFC**

Etaient excusés : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à Florian DUVERNAY, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PIZZONE Mylène est excusée et donne pouvoir à Patrick BUHOT et RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à Christine ROBIN.

**Carte avantages
jeunes**

Absent : GARLET Teddy

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Rapporteur : Virginie CHEVALIER

Présents à la séance :
23

EXPOSE

Le Conseil a été
convoqué le :
4 juillet 2022

La commune de Charnay-Lès-Mâcon proposait depuis de nombreuses années le dispositif « Atout Jeunes » pour les jeunes de 11 à 18 ans. Il se présentait sous la forme d'un carnet de bons de réductions valables auprès de 25 partenaires pour une valeur globale de 56 €. Ce dispositif avait pour objectif de favoriser l'accès à des activités associatives, culturelles et de loisirs pour permettre aux jeunes de s'épanouir.

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **12 juillet 2022**

Dans l'objectif de renouveler le dispositif, de le moderniser et d'éviter une multiplication des aides publiques pour les jeunes, un partenariat avec info jeunes Bourgogne Franche Comté a été recherché.

Le dispositif « carte Avantages Jeunes » est une action du réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté. Il est destiné à tout jeune âgé de moins de 30 ans le jour d'acquisition de la carte. Il est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Ce dispositif est soutenu par la région Bourgogne Franche Comté qui finance entre autres un bon de réduction de 6 € dans une librairie, des bons de réductions dans les TER...

En créant une déclinaison charnaysienne de cette carte, la commune de Charnay-Lès-Mâcon a pour volonté de :

- Favoriser l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux activités de loisirs.
- Permettre aux jeunes charnaysiens de découvrir des activités, des loisirs variés.

- Valoriser l'offre charnaysienne dans ces trois domaines.
- Soutenir les acteurs charnaysiens qui interviennent dans ces trois champs d'action.

Cette carte sera offerte aux jeunes de 11 à 14 ans. Les jeunes de 15 à 17 ans peuvent l'acheter auprès d'info jeunes BFC avec leur cagnotte « pass culture ».

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre Info Jeunes BFC et la commune de Charnay-Lès-Mâcon.

La commune offre la possibilité à ses jeunes habitants de 11 à 17 ans détenteurs de la carte Avantages Jeunes de bénéficier de coupons de réduction valables chez des partenaires choisis par la ville. Chaque jeune habitant à Charnay bénéficiera de :

- 2 coupons de 5 € à valoir chez les partenaires culturels
- 3 coupons de 5 € à valoir chez les partenaires sport-loisirs
- 1 coupon licence-abonnement de 20 € à valoir auprès des partenaires associatifs charnaysiens et de l'école de musique

La carte Avantages Jeunes est le support technique de ces coupons. Ces derniers sont sous format dématérialisé. Chaque coupon est utilisable une fois. Le jeune valide sur smartphone sous le contrôle du partenaire.

La commune de Charnay-Lès-Mâcon s'engage à offrir une gratuité pour un spectacle organisé dans le cadre de sa saison culturelle. Elle s'engage à communiquer sur le dispositif « Avantage jeunes » et à transmettre les informations nécessaires.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2022.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec Info Jeunes Bourgogne Franche Comté,

VU l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse du 28 juin 2022,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de P. LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Info jeunes Bourgogne Franche Comté relative à la carte avantage jeunes et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

